Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240124-2024_01_32-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-32 Séance du 24 janvier 2024

Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal de la rue Saint-Michel

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
22	10	1

VOTE A l'unanimité	Contre : 0	
	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Michèle FOND-THURIAL procuration à C. MUCCIO, Jean Christian REY procuration à J-Y CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à J. OBID, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à C.BOISSEL, Mourad ABADLI procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Michel SELLENS procuration à C.SUAU, Françoise SERVOL procuration à M.COUSTON, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents: Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude ROUX

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240124-2024_01_32-D

Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal de la rue Saint-Michel

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 318-3 et R. 318-10,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R. 134-5 et suivants.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-08-164 du 30 août 2023 qui a prescrit l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal la rue Saint-Michel,

Vu l'arrêté municipal n°2023-10-948 du 02 octobre 2023 portant sur l'ouverture d'enquête publique en vue de ce transfert,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 28 novembre 2023,

Considérant qu'aucun propriétaire intéressé n'a fait connaître d'opposition à ce transfert,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 10 janvier 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de transférer d'office dans le domaine public communal la rue Saint-Michel, parcelle cadastrée section BC 9 d'une superficie de 1.620 m² et d'une longueur de 207 ml,
- que la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint par ellemême et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- que la commune procèdera aux formalités de publicité foncière du présent acte de transfert de propriété auprès des services de la conservation des hypothèques du Gard et à la notification de la présente délibération aux propriétaires concernés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024. Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le **3 0 JAN. 2024** et publié le **3 0 JAN. 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET